



Commune de Feillens

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 5 avril 2023

Nombre de membres en exercice : 23

Nombre de présents : 18

Votants : 23 (L. Boyer a donné pouvoir à E. Joly, G. Dumas a donné pouvoir à M. Carillier, V. Poli a donné pouvoir à S. Gonod, D. Vaissaud a donné pouvoir à JY. Gonod, O. Verne a donné pouvoir à G. Monerrat)

Votes : Pour 23 – Contre 0 – Abstentions 0

Date de convocation : 31 mars 2023

L'an deux-mille-vingt-trois et le cinq avril, à 20h00, le Conseil Municipal de la commune de FEILLENS s'est réuni au nombre prévu par la loi dans le lieu habituel de ses séances, en réunion ordinaire, sous la présidence de Monsieur Guy BILLOUDET, Maire.

Présents : Mmes Carillier M., Chanut N., Desnoyer J., Duby R., Gonod S., Joly E., Mendes F., Renoud-Lyat C., et MM Billoudet G., Bornarel R., Chambard B., Condemine J-P., De Crombrughe M., Delalande A., Favre C., Gonod JY., Goyon F., Monerrat G.

Excusés : Mmes Boyer L. (a donné pouvoir à Joly E.), Poli V. (a donné pouvoir à Gonod S.), Verne O. (a donné pouvoir à Monerrat G.), et MM. Dumas G. (a donné pouvoir à Carillier M.), Vaissaud D. (a donné pouvoir à Gonod JY.)

Secrétaire de séance : Françoise Mendes

Objet : Convention de partenariat avec le Conseil Départemental pour le fonctionnement de la bibliothèque municipale

Monsieur le Maire fait part de la convention proposée par le Conseil Départemental de l'Ain pour accompagner le fonctionnement des bibliothèques municipales.

Cette convention a pour but de faire bénéficier les bibliothèques de conseils, de prêts de documents, d'une offre de formation et de propositions d'actions culturelles.

Elle s'inscrit dans la continuité de celle qui a précédemment été signée en 2018 et qui a pris fin au 31 décembre 2023.

En annexe de cette nouvelle convention se trouve le règlement intérieur de la bibliothèque.

Où l'exposé du maire, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

APPROUVE le projet de convention tel qu'il est présenté ainsi que le règlement intérieur de la bibliothèque qui lui est annexé ;

AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer cette convention.

Pour copie conforme
Le Maire

Guy BILLOUDET

Vice-Président du Conseil Départemental aux routes et aux mobilités
Président de la Communauté de Communes Bresse et Saône



Affiché le
Le Maire,